



**Procès-verbal de la séance
de l'assemblée citoyenne de Valangin
Mercredi 6 septembre 2023, à 19h30,
à la salle des spectacles, ch. du Collège 1, à Valangin**

Bienvenue

Monsieur Sonderer Nikola, président du bureau, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes les citoyennes et tous les citoyens ainsi qu'aux représentants du Conseil communal (M. Facchinetti), des services et partenaires (Mmes Dängeli, Mees ainsi que MM. Cottier et Caldaresé). Il invite les personnes non-résidentes à se mettre légèrement de côté et de ne pas voter sur les différentes propositions.

Présentation des membres du bureau

- M. Sonderer Nikola, président
- Mme Reymond Irma, vice-présidente
- Mme Bleuer Katarina, secrétaire
- Mme Alves Idalina, membre
- M. Pilloud, membre

Tous les membres du bureau sont présents.

Nomination des scrutateurs et scrutatrices

M. Froidevaux et M. Beljean s'annoncent pour cette tâche

Présentations et mis au vote des mandats

Premier mandat : Réhabilitation d'un trottoir rue des scies.

Mme Reymond Irma explique combien il est important de remettre ce trottoir qui desservait les piétons depuis le Bourg de Valangin jusqu'à Boudevilliers. Celui-ci a été retiré car il était très dégradé, la commune de Valangin lorsqu'elle s'est retrouvée responsable de celui-ci

n'avait pas les moyens de le refaire. Il est précisé que le trottoir en question n'est pas entièrement sur du domaine public.

Après en avoir débattu, il est procédé au vote. Le mandat est accepté à l'unanimité (29 voix)

Deuxième mandat : Transfert et restauration d'une sculpture de M. Dubach Alois.

M. Pilloud explique les diverses séances auxquelles il a assisté avec différents citoyens et personnes de l'administration.

M. Dubach ayant des œuvres exposées à différents endroits en Suisse et à l'étranger il serait honorable que celle mise en prêt par sa veuve pour 99 ans soit exposée à Valangin, proche de son ancienne demeure dans la prairie du tilleul.

Après en avoir débattu, il est procédé au vote. Le mandat est accepté par 25 oui, 3 non et 1 abstention.

Troisième Mandat : Pose d'un banc dans le cimetière

Mme Monnier Martine instigatrice du projet explique qu'après la fusion le banc existant a été retiré car il était en mauvais état et n'a pas été remplacé. Celui-ci fait défaut lors de sépulture ou de personnes qui souhaitent simplement se recueillir. Même si le projet transformé en mandat évoquait uniquement l'installation d'un banc, l'assemblée souffle l'idée qu'on puisse lui adjoindre un arbre à proximité afin d'avoir un peu d'ombre.

Après en avoir débattu, il est procédé au vote. Le mandat est accepté à l'unanimité (29 voix)

Présentation et mise au vote des projets

Premier projet : Pose d'un banc dans la forêt en dessus de « la Petite Prairie »

Mme Monnier Martine explique qu'au-dessus de la petite prairie au croisement de deux chemins un banc très fréquenté a été retiré pour vétusté. Elle demande qu'un nouveau soit installé. Trois devis viennent appuyer cette demande.

Après en avoir débattu, il est procédé au vote. Le projet est accepté à l'unanimité (29 voix)

Deuxième projet : Pose d'un banc dans la forêt de Bioley

Mme Monnier Martine reprend la parole pour l'obtention d'un nouveau banc dans la forêt mais cette fois dans un lieu un peu en friche, moins fréquenté actuellement car non entretenu.

Après en avoir débattu, il est procédé au vote. Le projet est accepté par 27 oui, 1 non et 1 abstention.

Afin d'aider Mme Monnier dans ses futures démarches pour les deux projets, un groupe d'accompagnement est mis en place avec les personnes suivantes qui se sont portées volontaires : Mme Alves, M. Nguyen, Mme Hofer, M. Vaucher.

Il n'y a pas eu de dépôt spontané durant cette séance.

Prochaines dates, lieux et délais de dépôt pour l'année 2024

Assemblée du printemps : le jeudi 21 mars, délai dépôt des propositions le 1^{er} mars 2024

Assemblée d'automne: le jeudi 12 septembre, délai dépôt des propositions le 29 août 2024

Divers

Les sujets suivant sont abordés en séance et devront être traités ultérieurement avec la déléguée de quartier, auprès du guichet d'accueil.

- Doléances pour le point de collecte trop bruyant et accessible à toutes heures.
- Finitions du pont du Tirage à faire le plus rapidement possible avant accident.
- Un container à pet est manquant à Valangin.
- Route de Neuchâtel, questionnement de la mise en place du 30kn/h.
- Le mur antibruit et pollution sur le viaduc.
- La terminaison du mur du cimetière.
- Manque de signalisation au chemin du Saut pour les vélos sortant de la forêt.
- Manque de signalisation pour le Bourg sans issue.
- Passage piéton dangereux du parking du château au bourg.

La séance est levée à 21h00.

Valangin, le 8 septembre 2023

Annie Dängeli,

Rédactrice du procès-verbal